



RAPPORT D'ÉVALUATION

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège Saint-Michel

Juin 2020

Introduction

Le Collège Saint-Michel est un collège privé non-subventionné situé dans la ville de Montréal. Le conseil d'administration du Collège a adopté sa Politique institutionnelle d'évaluation de programme (PIEP) le 22 janvier 2020 et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial l'a reçue le 28 janvier 2020. En décembre 2015, la Commission avait jugé que la politique précédente était satisfaisante.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la PIEP du Collège Saint-Michel lors de sa réunion tenue le 10 juin 2020. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié en mars 2011¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La politique du Collège Saint-Michel est composée de sept sections. Le document débute avec les finalités et les objectifs de la politique suivi du partage des responsabilités. Ensuite, la politique aborde les sources d'information sur les programmes, le mode de détermination du programme à évaluer, les critères de l'évaluation, le processus d'évaluation d'un programme d'études et le mécanisme d'autoévaluation de l'application et le mécanisme de révision.

Finalités et objectifs

La politique du Collège Saint-Michel décrit une finalité et des objectifs comportant des préoccupations relatives à l'amélioration continue de la qualité des programmes. Les objectifs sont énoncés de façon à ce qu'on puisse en vérifier l'atteinte. De plus, les finalités et les objectifs sont formulés clairement. La politique expose des principes déontologiques qui encadrent le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation.

Partage des responsabilités

La politique présente les responsabilités relatives à la mise en œuvre des moyens retenus pour atteindre ses objectifs. C'est la Direction des études qui est responsable de la mise en place du système d'information, de la détermination des programmes à évaluer, de la mise en œuvre de la politique et de sa révision, de l'approbation du devis et du rapport d'évaluation ainsi que de la réalisation du plan d'action conséquent. La Direction du Collège est, quant à elle, responsable du processus d'évaluation des programmes d'études. Les modalités d'évaluation prévoient la participation des professeurs, des étudiants et des représentants du marché du travail. Toutefois, la politique n'est pas claire sur la consultation des diplômés lors de l'évaluation des programmes. La Commission **suggère** donc au

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, mars 2011, 24 pages.

Collège de préciser, dans sa politique, la consultation systématique des diplômés dans le but de collecter des données sur les aspects du programme qui les concernent.

Système d'information sur les programmes

Les données et les indicateurs retenus pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de chaque programme sont présentés dans deux sections. Ceux-ci portent notamment sur les inscriptions, les cheminements scolaires, la réussite, le placement sur le marché du travail ainsi que sur la perception des étudiants, des professeurs et des employeurs à l'égard du programme.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La politique indique que chaque cohorte fait l'objet d'une analyse en continu. Elle précise qu'après chaque période ayant permis de former cinq cohortes, le Collège compare les états de situation des cohortes afin de dégager, le cas échéant, certaines problématiques. Il entreprend ensuite, au besoin, le processus d'évaluation approfondie. Cependant, la politique ne détermine pas de période maximale pour l'évaluation complète du programme. Ainsi, la Commission **suggère** au Collège d'établir une telle périodicité afin de s'assurer que le programme fait l'objet d'une évaluation complète sur une période maximale.

Processus d'évaluation d'un programme

La politique contient les six critères d'évaluation permettant d'apprécier les principales dimensions d'un programme. Le processus d'évaluation comprend l'élaboration d'un devis d'évaluation qui contient la description de la situation du programme, les enjeux, les critères retenus, la description de la méthodologie, les données à recueillir et un calendrier de réalisation. Bien que les modalités des modes de participation des personnes et des instances soient précisées dans le partage des responsabilités, d'autres éléments, dont la description du contenu du rapport, sont manquants. Ainsi, la Commission **suggère** au Collège de présenter les modalités concernant la préparation et la validation des instruments de collecte des données et du rapport ainsi que de décrire le contenu d'un rapport type pour l'évaluation des programmes en y incluant la description du programme et du processus d'évaluation, les données sur lesquelles repose l'évaluation ainsi que les conclusions, les recommandations et les actions qui en découlent. La Direction du Collège s'assure de la réalisation du plan d'action, et la diffusion des résultats de l'évaluation peut prendre diverses formes selon les besoins des individus ou des groupes touchés.

Mécanismes d'autoévaluation de l'application et de révision de la politique

La politique décrit son mécanisme de révision. Trois ans après son adoption, le Collège met en place un comité de révision composé de la présidente, de la Direction des études et d'un enseignant par programme pour procéder à la révision de la politique. Le mécanisme d'autoévaluation de l'application de la politique n'est cependant pas précisé. En effet, dans la politique, la section portant ce nom décrit davantage l'évaluation du programme que l'évaluation de l'application de la politique. La Commission **suggère** donc au Collège de préciser, dans sa politique, un mécanisme d'autoévaluation de son application incluant, notamment, les critères utilisés, l'instance responsable, les modalités de participation et la périodicité. Par ailleurs, en ce qui concerne les indicateurs présentés dans cette section et qui sont reliés à l'évaluation de programme, le Collège gagnerait à les regrouper sous la section présentant les sources d'information sur les programmes.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge **satisfaisante** la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Saint-Michel. Elle répond de façon générale aux deux critères (exhaustivité et efficacité potentielle), mais la Commission croit utile de formuler certaines suggestions dans le but d'améliorer les composantes et les éléments contenus dans la politique.

La Commission rappelle au Collège qu'elle lui suggère de préciser, dans sa politique, la consultation systématique des diplômés dans le but de collecter des données sur les aspects du programme qui les concernent. Elle suggère aussi au Collège d'établir une périodicité maximale pour l'évaluation complète du programme. De plus, la Commission suggère au Collège de présenter les modalités concernant la préparation et la validation des instruments de collecte des données et du rapport en plus de décrire le contenu d'un rapport type pour l'évaluation des programmes en y incluant la description du programme et du processus d'évaluation, les données sur lesquelles repose l'évaluation ainsi que les conclusions, les recommandations et les actions qui en découlent. Finalement, la Commission suggère au Collège de préciser, dans sa politique, un mécanisme d'autoévaluation de son application incluant, notamment, les critères utilisés, l'instance responsable, les modalités de participation et la périodicité.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation de la politique précédente.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Murielle Lanciault'.

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Virginie Bérubé